

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 1^{er} mars à 20 h.30, le Conseil Municipal de la commune de CHOUZY-sur-CISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MINOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 23 février 2010

Présents : MM. MINOIS, BLONDET, EMERIAU, COURCHAY, GUYARD, HOUDAS, HORBOWA, SAVAUX, Mmes LECANTE, RYGIERT, BESNARD, COURVOISIER, GACOIN, MARECHAL, PASQUIER, WORN

Procurations :

Mme CARITA a donné procuration à Mme GACOIN
M. BRISSON a donné procuration à M. HORBOWA
M. BRUNEAU a donné procuration à Mme LECANTE

Secrétaire de séance : Mme RYGIERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- depuis la dernière séance du Conseil Municipal 3 décès ont été enregistrés : Marc DELANOUE, le 29 janvier, Christian FOUQUET, le 12 février, Jeannine BOUCHERE veuve DELANOUE, le 22 février.
- la fermeture de la classe est confirmée.
- le Docteur TUDORACHE a ouvert son cabinet médical depuis le 9 février 2010.
- une nouvelle réunion pour la révision du POS va être programmée.
- les chicanes Grande Rue vont être retirées pour des raisons de sécurité. Il faut envisager une autre solution.
- les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie et ceux de la garderie sont bien avancés.
- la réception des travaux de la garderie aura lieu le 22/3/2010.
- les élus pourront visiter les locaux de la garderie le 13/03/2010 à 10 heures et une opération portes ouvertes sera réalisée pour le public les 26 et 27 mars 2010.

I. AFFAIRES GENERALES

1. Budget Assainissement : Approbation du compte de gestion 2009 –:

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.1.2. Budget assainissement : Approbation du Compte Administratif 2009 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2009.

Dépenses Fonctionnement : 56 935,50€
Recettes Fonctionnement : 96 739,72€
Dépenses Investissement : 36 025,67€ Restes à réaliser : 0 €
Recettes Investissement : 148 339,85€ Restes à réaliser : 0 €

1.1.3. Budget Assainissement : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MINOIS Jean-Philippe après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,
- constatant que le compte administratif présente :
un excédent cumulé de fonctionnement de 39 804,22€
un déficit cumulé d'investissement de €
un solde négatif de restes à réaliser de €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit:

- ♦ au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement soit : 39 805 €
- ♦ le solde disponible est affecté comme suit :
- ♦ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : €

1.1.4. Budget Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2010 :

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2010 de l'assainissement comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 98 000 €
Fonctionnement : Recettes : 98 000 €
Investissement : Dépenses : 223 823 €
Investissement : Recettes : 223 823 €

1.2. Aménagement Bibliothèque : inscription crédits Budget Primitif 2010 :

Monsieur le Maire

☞ propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux d'aménagement de la bibliothèque.

☞ demande aux membres présents de bien vouloir approuver l'inscription à l'article 2135 du Budget Primitif 2010 pour un montant de 7 500 € TTC maximum.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ces propositions.

1.3. Bail cabinet médical : A examiner lors de la prochaine séance

1.4. Accueil Loisirs Sans Hébergement : ouverture – tarifs –convention d'objectifs avec la C.A.F – projet éducatif :

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) habilité pour le périscolaire (matin et soir), le mercredi et pour une partie des vacances scolaires
- approuve le projet éducatif
- précise que l'accueil est réservé en priorité **aux enfants scolarisés à Chouzy-sur-Cisse**
- décide de fixer les tarifs suivants -pendant les vacances scolaires :
 - enfants de la commune : la journée : 14,73€-la semaine :70€-deux semaines :130€-le mois :250€
 - enfants hors commune : la journée : 18€-la semaine :90€-deux semaines :180€-le mois :360€
- autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

II. PERSONNEL COMMUNAL

2.1. Prolongation du contrat assistant de conservation :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- compte tenu du classement restant à faire de proroger d'un mois du 1^{er} mars au 31 mars 2010 le contrat de Melle Céline Philippot assistant de conservation du patrimoine.

- de lui verser pour ces deux mois de travail une partie de la prime technique forfaitaire égale à la somme de 173,79 € (1 042,75€ : 12 x 2).

2.2. Emplois saisonniers (modification) :

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite modifier sa décision prise lors de sa séance du 8/01/2010 en raison de l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances de juillet 2010.

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas recruter pour cette année de jeunes en emploi saisonnier pour les services techniques mais à l'ALSH. comme adjoints d'animation de 2^{ème} classe -1^{er} échelon-sous réserve d'avoir le BAFA (théorie seulement ou théorie et pratique).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le(s) contrat(s) de travail.

III. AFFAIRES DIVERSES

3.1. Dissimulation réseau rue de la Loire et Chemin des Noues (Entrée du Bourg côté Loire) :

Monsieur le Maire

✎ propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux de dissimulation du réseau France Télécom durant le 1^{er} semestre 2010.

✎ demande aux membres présents de bien vouloir approuver l'inscription à l'article 21538 du Budget Primitif 2010 pour un montant maximum de 800 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ces propositions.

Le Maire,